

Les maîtres souffleurs à place entière ou demy place, six livres par semaine 6 livres
 Les grands garçons, quatre livres dix sols
 par semaine 4 livres 10 sols
 Des gamins, trois livres par semaine, cy. 3 »
 le tout aux conditions de travailler dans les fours et cours
 et de diminution de journée qui ne seront pas employés
 et util à la susditte verrerie.

Engagement du s. Guerrin

Page douze et treize du susdit registre.— Reçû M. Josèphe Guerrin, m^e souffleur, et en cette qualité à place entière, avec sa promesse de remettre au bureau de la verrerie un congé de M. de la Fosse, m^e de la verrerie d'Apremont, sous six semaines et l'interruption à commencer du premier janvier mil sept cent cinquante-sept, suivant l'état détaillé à la troisième page du présent registre. Fait et passé audit bureau, le 7 décembre 1756. Signé Guerrin.

Décompte fait aud. s. Guerrin

En interruption, sçavoir : suivant son engagement cy-joint, elles ne doivent que commencer au premier janvier 1757 et lorsque l'on en régla le compte, le 17 mars dernier, tant avec led. s^r Guerrin qu'avec tous les autres ouvriers elles luy furent compté du jour de son entré dans la verrerie qui fut le 7 décembre 1756, ainsy qu'il est démontré comme cy-après.

Du 7 décembre 1756 au premier mars 1757, ce qui forme onze semaines deux jours, à six livres par semaine 68 livres
 Qu'il a reçû en différentes fois 48 »

Reste 20 »